

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice :* 29*Présents :* 22*Pouvoir :* 01*Excusé :* 00*Absents :* 06*Qui ont pris part**à la délibération :* 23*Date de convocation :* 20 février 2023SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoir : M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

1) AUGMENTATION DE CERTAINS TARIFS PUBLICS

A) TARIFS DU CIMETIERE

Pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, il convient de procéder à une hausse de 6% des tarifs publics locaux en matière de concessions de cimetières. A noter que les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmenteront pas.

La hausse des tarifs étant supérieure au seuil des délégations, les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal sont soumis au vote du Conseil municipal.

Aux fins de simplification comptable, les tarifs sont arrondis à l'entier le plus proche.

Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010					
Désignation	Coût de la concession		Coût de la maçonnerie	Total	
	2022	Tarifs actualisés		2022	Tarifs actualisés
Quinzenaire 2 places	737 €	781 €	2 330 €	3 067 €	3 111 €
Trentenaire 2 places	1 470 €	1558 €	2 330 €	3 800 €	3 888 €
Trentenaire 4 places	1 470 €	1558 €	3 250 €	4 720 €	4 808 €
Cinquantenaire 6 places	2 230 €	2364 €	4 449 €	6 679 €	6 813 €
CONCESSIONS CONSTRUITES ENTRE 2011 ET 2020					
Trentenaire 1 place (vertical)	1 470 €	1558 €	927 €	2 397 €	2 485 €
Quinzenaire 2 places (vertical)	736 €	780 €	1 853 €	2 589 €	2 633 €
Trentenaire 2 places (vertical)	1 470 €	1558 €	1 853 €	3 323 €	3 411 €
Quinzenaire 2 places (frontal)	736 €	780 €	2 838 €	3 574 €	3 618 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 470 €	1558 €	2 838 €	4 308 €	4 396 €
Trentenaire 4 places (vertical)	1 470 €	1558 €	3 705 €	5 175 €	5 263 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 470 €	1558 €	4 074 €	5 544 €	5 632 €
Cinquantenaire 6 places (vertical)	2 207 €	2339 €	5 559 €	7 766 €	7 898 €
Cinquantenaire 6 places (frontal)	2 207 €	2339 €	5 594 €	7 801 €	7 933 €

CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2020					
Quinzenaire 2 places (frontal)	737 €	781 €	1 618 €	2 355 €	2 399 €
Trentenaire 2 places (frontal)	1 470 €	1558 €	1 618 €	3 088 €	3 176 €
Trentenaire 4 places (frontal)	1 470 €	1558 €	2 220 €	3 690 €	3 778 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver les tarifs précités des concessions du cimetière communal pour l'année 2023.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 février 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT